

## AVIS – PRÊTS ÉTUDIANTS

Si vous êtes détenteur d'un prêt étudiant et que vous voulez éviter des pénalités financières, une copie de l'avis d'attribution d'aide pour l'année doit être déposée au bureau de la Direction des finances **avant** la date limite de paiement du 13 septembre 2017 à 16 h 30. Cet avis démontre que vous êtes admissible à un prêt étudiant couvrant la somme totale de vos droits de scolarité.

Les prêts sont versés à l'université d'origine de l'étudiante ou l'étudiant. L'étudiante ou étudiant est l'unique responsable du paiement des frais de scolarité à une université autre que celle d'origine avant la date limite de paiement.

Tout changement à votre inscription à l'Université de Saint-Boniface et/ou l'Université du Manitoba (inscription, changement de charge de cours, ajout de cours et retrait de cours) doit être communiqué au bureau d'Aide aux étudiants afin de vous assurer que la totalité de vos droits de scolarité sera couverte par votre prêt étudiant. Vous êtes l'ultime personne responsable d'assurer le suivi de votre prêt.

**MaDemande** : <https://web33.gov.mb.ca/sao/app/fr/>

Veillez consulter **régulièrement** votre compte **MaDemande** afin de visionner les informations les plus récentes sur votre prêt étudiant. Voici les informations présentement disponibles sur votre compte **MaDemande** pour le paiement de vos droits de scolarité :

- Statut de votre demande de prêt étudiant soumise électroniquement ou en format papier;
- Montant des fonds attribués, portions provinciale et fédérale, et dates de disponibilité du solde de votre prêt;
- Renseignements nécessaires : en plus de la demande, vous devez fournir des renseignements supplémentaires à la direction de l'Aide aux étudiants du Manitoba. Les fonds ne seront pas déboursés pour couvrir vos droits de scolarité si les documents nécessaires ne sont pas soumis à temps. Toute documentation demandée doit être soumise deux mois avant la fin de la période d'études ;
- Montants versés à vous et à l'établissement d'enseignement ;
- Renseignements personnels.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le bureau d'Aide aux étudiants du Manitoba :

Téléphone : 204-945-6321

Numéro sans frais : 1-800-204-1685

Télécopieur : 204-948-3421

[www.manitobastudentaid.ca](http://www.manitobastudentaid.ca) ou [www.aideauxetudiantsdumanitoba.ca](http://www.aideauxetudiantsdumanitoba.ca)